

UN BILAN DE PLUS EN PLUS URGENT

Le bilan de la réforme des lycées qui devait être fait au printemps 2014, a été reporté par le ministère. Le Sgen-CFDT a mené une première enquête qui devra être approfondie au cours de l'année 2014-2015. Cette enquête porte sur 210 établissements répartis dans 24 académies.

Le travail en équipe

Avec la réforme et grâce à elle, le travail en équipe a augmenté pour 56 % des collègues. C'est notamment en Seconde et Terminale que celui-ci est le plus présent (respectivement 44 % et 30 %).

Toutefois, ce travail en équipe reste limité à l'équipe pédagogique puisque l'encadrement (chefs d'établissement et inspection) n'ont que trop peu pris part à la mise en place de la réforme (pas du tout : 18,3 % ; un peu : 61,5 %).

Enfin, la formation spécifique aux nouveautés de cette réforme n'a touché que la moitié des collègues (49,5 %) et majoritairement dans le cadre de formations disciplinaires (46,9 %).

Le travail en équipe est une dimension incontournable du métier enseignant. Sa reconnaissance et sa valorisation seront des enjeux majeurs de la mise en œuvre du décret de mars 2014 sur les obligations de service des enseignants.

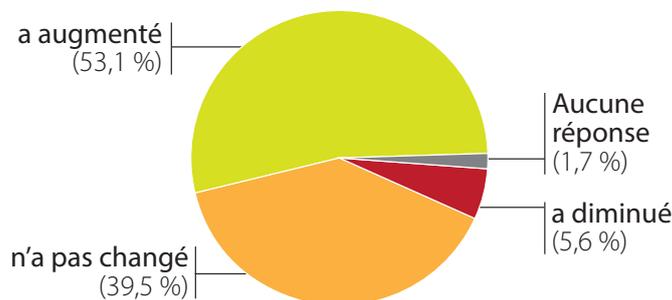
Le conseil pédagogique

La fréquence des réunions du conseil pédagogique – plus de deux fois par an dans plus de 70 % des cas – semble attester de son installation dans le fonctionnement des lycées.

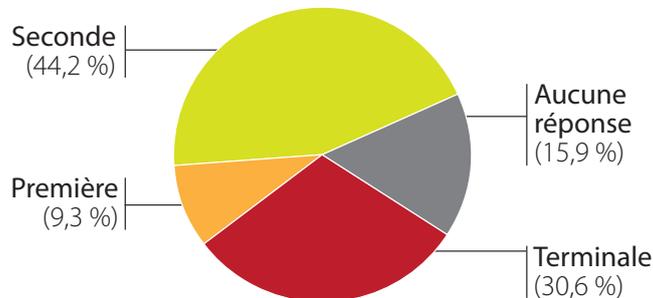
Cependant il existe plus par obligation légale qu'en tant qu'outil de pilotage pédagogique et de travail collectif. Moins de la moitié des collègues sont informés de la teneur des réunions.

Il y a encore du travail à faire pour « démocratiser » le conseil pédagogique. S'il tourne autour de lui-même, cela n'a pas grand intérêt.

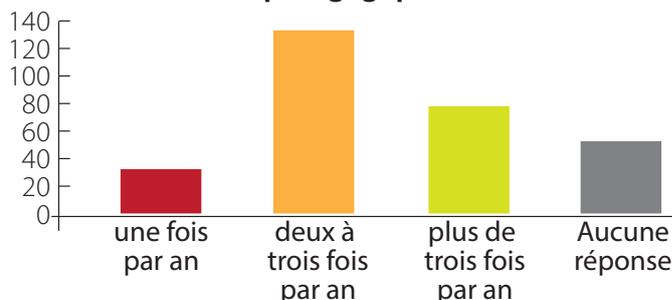
Avec la réforme, la part de travail en équipe...



Pour quel niveau la part du travail en équipe est la plus importante ?



Le conseil pédagogique se réunit...



L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement reste essentiellement centré sur les apprentissages, qu'il s'agisse de remédiation ou d'approfondissement (entre 30 et 70 % du temps de l'accompagnement personnalisé consacré à l'une ou l'autre de ces activités pour respectivement 32,6 % et 28,6 % des collègues).

L'orientation (18,9 %) et l'ouverture (10,3 %) représentent la portion congrue.

Dans la majorité des cas, il n'y a pas de coordonnateur. Dans le cas contraire, c'est le plus souvent un enseignant (63,9 %), parfois un chef (33,7 %), rarement un CPE (2,4 %).

Seuls 4,7 % de ces coordonnateurs ont un aménagement de service.

L'accompagnement personnalisé reste un dispositif très disciplinaire. Il y a un manque d'ingénierie collective attesté par l'absence de coordonnateur et qui explique en partie les carences du dispositif dans sa forme actuelle. Quand elle existe, cette tâche de coordonnateur n'est ni reconnue ni valorisée, ce qui renvoie aussi à la mise en œuvre du décret de mars 2014.

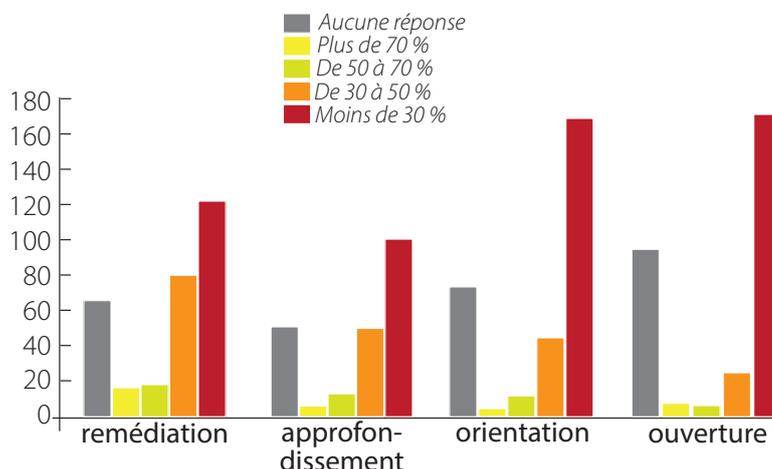
Les conditions de travail : l'emploi du temps

Le face-à-face avec la classe entière est désormais minoritaire chez les enseignants en lycée. Cela complique la construction des emplois du temps, ce qui dégrade le service des enseignants dans près de la moitié des cas. Ce phénomène est renforcé par le regroupement d'élèves issus de séries ou de voies différentes.

Il y a des besoins d'individualisation et de modularisation des parcours que le lycée actuel n'est pas capable de mettre en place sans dégrader les conditions de travail des enseignants.

L'organisation des emplois du temps de manière hebdomadaire uniforme sur l'ensemble de l'année est une source de rigidité qui contribue aussi à cette dégradation et sur laquelle il faudra s'interroger.

En ce qui concerne le contenu de l'accompagnement personnalisé que tu as mis en place quelle est la part de (d')...



Avec la réforme, juges-tu que l'organisation de ton emploi du temps...

